

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 2 octobre 2017** à compter de **20h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller  
Monsieur Claude Richer, conseiller  
Monsieur Pierre Charbonneau, conseiller  
Monsieur François Turcot, conseiller  
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère  
Monsieur Rosaire Payant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Madame Diane Soucy, greffière  
Madame Nancy Corriveau, directrice générale  
Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire

**ORDRE DU JOUR**

**1. CONSEIL**

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Questions du public sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017

**2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

- 2.1 Rapport sur réquisitions d'achats de 2 501 \$ à 15 000.99 \$ du 1<sup>er</sup> au 21 septembre 2017 - Dépôt de document
- 2.2 Rapport sur réquisitions d'achats de 50 000 \$ à 74 999.99 \$ du 22 au 30 septembre 2017 - Dépôt de document et ratification
- 2.3 Demandes du personnel cadre (*dossier reporté*)

**3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE**

- 3.1 Adoption - Règlement relatif au Plan d'urbanisme no V638-2016-00
- 3.2 Adoption - Règlement de zonage no V654-2017-00
- 3.3 Adoption - Règlement de lotissement no V655-2017-00
- 3.4 Adoption - Règlement de construction no V656-2017-00
- 3.5 Adoption - Règlement relatif aux permis et certificats no V657-2017-00

- 3.6 Adoption - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no V658-2017-00
- 3.7 Adoption - Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) no V659-2017-00
- 3.8 Adoption - Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) no V660-2017-00
- 3.9 Secrétaire remplaçante du CCU - Nomination

#### **4. SERVICE DES FINANCES**

- 4.1 Approbation des comptes à payer - Ratification des chèques - Septembre 2017 - Activités financières (*dossier reporté*)
- 4.2 Adoption - Règlement no V 661-2017-00 décrétant un mode de facturation pour le financement des dépenses aux travaux du cours d'eau de la Rivière Saint-Pierre
- 4.3 Adoption - Règlement no V 662-2017-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur les branches 2 et 3 du cours d'eau Thibert-Clermont
- 4.4 Adoption - Règlement no V 663-2017-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur la branche 6 du cours d'eau Thibert-Clermont
- 4.5 Autorisation de paiement - MRC des Jardins-de-Napierville - Quote-part pour travaux - Branche 1 du cours d'eau Gibeault-Délisle
- 4.6 Avis de motion - Projet de règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur la branche 1 du cours d'eau Gibeault-Délisle
- 4.7 Autorisation de paiement - Branche 24 du cours d'eau Turgeon
- 4.8 Avis de motion - Projet de règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur la branche 24 du cours d'eau Turgeon
- 4.9 Dépôt - États comparatifs portant sur les revenus et les dépenses (articles 105.4 LCV et 314.2 LERM)
- 4.10 Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 - Approbation
- 4.11 Autorisation de paiement - Appel d'offres no AO-05-2017 - Les Pavages Chenail Inc. - Réfection des chaussées, trottoirs et bordures - Décompte progressif no 5 - Acceptation provisoire - Libération de la retenue
- 4.12 Autorisation de paiement - Appel d'offres no AO-01-2017 - Construction Lavallée Inc. - Fourniture et mise en place d'une aire de jeux d'eau - Secteur les Jardins Saint-Rémi - Décomptes progressifs nos 6 (extras) et 7 (retenue provisoire) - Ratification du décompte no 4 (retenue pour item 5.5) et autorisation de libération pour l'item 2.1 (*dossier reporté*)
- 4.13 Dépôt - Liste des transferts budgétaires du 25 au 30 septembre 2017

**5. SERVICE DU GREFFE**

5.1 Calendrier des séances ordinaires 2018 (article 319 LCV) - Adoption

**6. SERVICE DES LOISIRS**

**7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**

7.1 Calendrier municipal 2018 - Approbation

**8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

9.1 Les Terres du Soleil Inc. - Phase V - Acceptation finale des travaux (Naomie et Amanda) - Cession de rues - Autorisation de signatures

**10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

10.1 M. Éric Maillé, chef aux opérations – Prime de garde pour remplacement - Autorisation

**11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**

**12. SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION**

**13. CORRESPONDANCE**

**14. AFFAIRES NOUVELLES**

**15. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE**

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

\*\*\*\*\*

**1 CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

\*\*\*\*\*

**17-10-0406**

**1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur François Turcot

**ET:** résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en reportant les points suivants:

2.3 Demandes du personnel cadre;

4.1 Approbation des comptes à payer - Ratification des chèques - Septembre 2017 - Activités financières;

4.12 Autorisation de paiement - Appel d'offres no AO-01-2017 - Construction Lavallée Inc. – Fourniture et mise en place d'une aire de jeux d'eau – Secteur les Jardins Saint-Rémi – Décomptes progressifs nos 6 (extras) et 7 (retenue

provisoire) - Ratification du décompte no 4 (retenue pour item 5.5) et autorisation de libération pour l'item 2.1.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**1.3 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

\*\*\*\*\*

**17-10-0407**

**1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2017**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Pierre Charbonneau  
**ET:** résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017 soit approuvé, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

\*\*\*\*\*

**17-10-0408**

**2.1 RAPPORT SUR RÉQUISITIONS D'ACHATS DE 2 501 \$ À 15 000.99 \$ DU 1<sup>ER</sup> AU 21 SEPTEMBRE 2017 - DÉPÔT DE DOCUMENT**

La directrice générale, madame Nancy Corriveau, dépose un rapport en annexe sur les réquisitions d'achats de 2 501 \$ à 15 000.99 \$ approuvées durant la période du 1<sup>er</sup> au 21 septembre 2017 totalisant le montant de 7 358.41 \$.

\*\*\*\*\*

**17-10-0409**

**2.2 RAPPORT SUR RÉQUISITIONS D'ACHATS DE 50 000 \$ À 74 999.99 \$ DU 22 AU 30 SEPTEMBRE 2017 - DÉPÔT DE DOCUMENT ET RATIFICATION**

Aucun document de déposé et à ratifier.

\*\*\*\*\*

**17-10-0410**

**2.3 DEMANDES DU PERSONNEL CADRE (DOSSIER REPORTÉ)**

*Dossier reporté.*

\*\*\*\*\*

**3 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE**

\*\*\*\*\*

**17-10-0411**

**3.1 ADOPTION - RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NO V638-2016-00**

**ATTENDU** l'adoption du projet de règlement numéro V 638-2016-00 le 13 juin 2016;

**ATTENDU** qu'une période de consultation en ligne s'est tenue du 25 mai 2016 au 25 juillet 2016;

**ATTENDU** la tenue d'une présentation publique et d'une consultation publique sur le projet de règlement;

**ATTENDU** l'adoption du projet de règlement modifié relatif au Plan d'urbanisme numéro V 638-2016-00;

**ATTENDU** l'avis de motion régulièrement donné avec dispense de lecture;

**ATTENDU** que la greffière fait part des modifications apportées depuis le dépôt de l'avis de motion;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur François Turcot

**ET**: résolu unanimement

que le règlement numéro V 638-2016-00 portant sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Rémi soit adopté, tel que modifié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-10-0412**

**3.2 ADOPTION - RÈGLEMENT DE ZONAGE NO V654-2017-00**

**ATTENDU** l'adoption du projet de règlement de zonage numéro V 654-2017-00;

**ATTENDU** la tenue d'une consultation publique sur ledit projet de règlement;

**ATTENDU** l'avis de motion régulièrement donné avec dispense de lecture;

**ATTENDU** que la greffière fait part des modifications apportées depuis le dépôt de l'avis de motion;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Rosaire Payant  
**ET**: résolu unanimement

que le règlement de zonage numéro V 654-2017-00 soit adopté, tel que modifié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-10-0413**

**3.3 ADOPTION - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO V655-2017-00**

**ATTENDU** l'adoption du projet de règlement de lotissement numéro V 655-2017-00;

**ATTENDU** la tenue d'une consultation publique sur ledit projet de règlement;

**ATTENDU** l'avis de motion régulièrement donné avec dispense de lecture;

**ATTENDU** que la greffière fait part des modifications apportées depuis le dépôt de l'avis de motion;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Rosaire Payant  
**ET**: résolu unanimement

que le règlement de lotissement numéro V 655-2017-00 soit adopté, tel que modifié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-10-0414**

**3.4 ADOPTION - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO V656-2017-00**

**ATTENDU** l'adoption du projet de règlement de construction numéro V 656-2017-00;

**ATTENDU** la tenue d'une consultation publique sur ledit projet de règlement;

**ATTENDU** l'avis de motion régulièrement donné avec dispense de lecture;

**ATTENDU** que la greffière fait part des modifications apportées depuis le dépôt de l'avis de motion;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Rosaire Payant  
**ET**: résolu unanimement

que le règlement de construction numéro V 656-2017-00 soit adopté, tel que modifié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-10-0415**

**3.5 ADOPTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NO V657-2017-00**

**ATTENDU** l'adoption du projet de règlement relatif aux permis et certificats numéro V 657-2017-00;

**ATTENDU** la tenue d'une consultation publique sur ledit projet de règlement;

**ATTENDU** l'avis de motion régulièrement donné avec dispense de lecture;

**ATTENDU** que la greffière fait part des modifications apportées depuis le dépôt de l'avis de motion;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Rosaire Payant

**ET**: résolu unanimement

que le règlement relatif aux permis et certificats numéro V 657-2017-00 soit adopté, tel que modifié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-10-0416**

**3.6 ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO V658-2017-00**

**ATTENDU** l'adoption du projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro V 658-2017-00;

**ATTENDU** la tenue d'une consultation publique sur ledit projet de règlement;

**ATTENDU** l'avis de motion régulièrement donné avec dispense de lecture;

**ATTENDU** que la greffière fait part des modifications apportées depuis le dépôt de l'avis de motion;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Rosaire Payant

**ET**: résolu unanimement

que le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro V 658-2017-00 soit adopté, tel que modifié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-10-0417**

**3.7 ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) NO V659-2017-00**

**ATTENDU** l'adoption du projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro V 659-2017-00;

**ATTENDU** la tenue d'une consultation publique sur ledit projet de règlement;

**ATTENDU** l'avis de motion régulièrement donné avec dispense de lecture;

**ATTENDU** que la greffière fait part des modifications apportées depuis le dépôt de l'avis de motion;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Rosaire Payant

**ET**: résolu unanimement

que le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro V 659-2017-00 soit adopté, tel que modifié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-10-0418**

**3.8 ADOPTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) NO V660-2017-00**

**ATTENDU** l'adoption du projet de règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro V 660-2017-00;

**ATTENDU** la tenue d'une consultation publique sur ledit projet de règlement;

**ATTENDU** l'avis de motion régulièrement donné avec dispense de lecture;

**ATTENDU** que la greffière fait part des modifications apportées depuis le dépôt de l'avis de motion;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Rosaire Payant

**ET**: résolu unanimement

que le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro V 660-2017-00 soit adopté, tel que modifié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*



**17-10-0419**

**3.9      SECRÉTAIRE REMPLAÇANTE DU CCU - NOMINATION**

**ATTENDU** que monsieur Jérôme Carrier a été nommé secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme, tel que stipulé à l'article 2.4.1 du règlement numéro V 483-07 concernant le CCU de la Ville de Saint-Rémi (résolution numéro 14-12-0503);

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer un secrétaire remplaçant lors des absences de monsieur Carrier;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Jean-François Daoust  
**ET**: résolu unanimement

de nommer madame Katherine Durocher à titre de secrétaire remplaçante du Comité consultatif d'urbanisme lors des absences de monsieur Jérôme Carrier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**4           SERVICE DES FINANCES**

\*\*\*\*\*

**17-10-0420**

**4.1      APPROBATION DES COMPTES À PAYER - RATIFICATION DES CHÈQUES - SEPTEMBRE 2017 - ACTIVITÉS FINANCIÈRES (DOSSIER REPORTÉ)**

*Dossier reporté.*

\*\*\*\*\*

**17-10-0421**

**4.2      ADOPTION - RÈGLEMENT NO V 661-2017-00 DÉCRÉTANT UN MODE DE FACTURATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES AUX TRAVAUX DU COURS D'EAU DE LA RIVIÈRE SAINT-PIERRE**

**ATTENDU** l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 18 septembre 2017 en référence au règlement portant le numéro V 661-2017-00 décrétant un mode de facturation pour le financement des dépenses aux travaux du cours d'eau de la Rivière Saint-Pierre;

**ATTENDU** que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V 661-2017-00 a été acceptée en même temps que l'avis de motion;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur François Turcot  
**ET**: résolu unanimement

que le règlement numéro V 661-2017-00 décrétant un mode de facturation pour le financement des dépenses aux travaux du cours d'eau de la Rivière Saint-Pierre, soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-10-0422**

**4.3 ADOPTION - RÈGLEMENT NO V 662-2017-00 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES AUX TRAVAUX SUR LES BRANCHES 2 ET 3 DU COURS D'EAU THIBERT-CLERMONT**

**ATTENDU** l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 18 septembre 2017 en référence au règlement portant le numéro V 662-2017-00 décrétant un mode de facturation pour le financement des dépenses aux travaux sur les branches 2 et 3 du cours d'eau Thibert-Clermont;

**ATTENDU** que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V 662-2017-00 a été acceptée en même temps que l'avis de motion;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**ET**: résolu unanimement

que le règlement numéro V 662-2017-00 décrétant un mode de facturation pour le financement des dépenses aux travaux sur les branches 2 et 3 du cours d'eau Thibert-Clermont, soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-10-0423**

**4.4 ADOPTION - RÈGLEMENT NO V 663-2017-00 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES AUX TRAVAUX SUR LA BRANCHE 6 DU COURS D'EAU THIBERT-CLERMONT**

**ATTENDU** l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 18 septembre 2017 en référence au règlement portant le numéro V 663-2017-00 décrétant un mode de facturation pour le financement des dépenses aux travaux sur la branche 6 du cours d'eau Thibert-Clermont;

**ATTENDU** que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V 663-2017-00 a été acceptée en même temps que l'avis de motion;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur François Turcot  
**ET**: résolu unanimement

que le règlement numéro V 663-2017-00 décrétant un mode de facturation pour le financement des dépenses aux travaux sur la branche 6 du cours d'eau Thibert-Clermont, soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-10-0424**

**4.5 AUTORISATION DE PAIEMENT - MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE - QUOTE-PART POUR TRAVAUX - BRANCHE 1 DU COURS D'EAU GIBEAULT-DÉLISLE**

**ATTENDU** que la MRC des Jardins-de-Napierville a réalisé des travaux de nettoyage et d'entretien sur la branche 1 du cours d'eau Gibeault-Délisle;

**ATTENDU** que le coût des travaux facturés par la MRC des Jardins-de-Napierville (facture no 4346 en date du 13 septembre 2017) s'élève à 2 173.86 \$;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de répartir le coût de ces travaux auprès des riverains imposables de Saint-Rémi par un règlement municipal de tarification;

**ATTENDU** la recommandation de madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Rosaire Payant  
**ET**: résolu unanimement

d'autoriser le paiement de la facture numéro 4346 de la MRC des Jardins-de-Napierville au montant de 2 173.86 \$;

que les riverains imposables de la Ville de Saint-Rémi soient facturés selon le règlement municipal décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux sur la branche 1 du cours d'eau Gibeault-Délisle.

(Poste budgétaire 02-460-00-951 – Dépense financée par le budget courant et par règlement de taxation)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-10-0425**

**4.6 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES AUX TRAVAUX SUR LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU GIBEAULT-DÉLISLE**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller Claude Richer qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux de la branche 1 du cours d'eau Gibeault-Délisle.

Le conseil municipal accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

\*\*\*\*\*

**17-10-0426**

**4.7 AUTORISATION DE PAIEMENT - BRANCHE 24 DU COURS D'EAU TURGEON**

**ATTENDU** que la MRC des Jardins-de-Napierville a réalisé des travaux de nettoyage et d'entretien sur la branche 24 du cours d'eau Turgeon;

**ATTENDU** que le coût des travaux facturés par la MRC des Jardins-de-Napierville (facture no 4353 en date du 23 septembre 2017) s'élève à 29 730.00 \$;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de répartir le coût de ces travaux auprès des riverains imposables de Saint-Rémi par un règlement municipal de tarification;

**ATTENDU** la recommandation de madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin  
**ET:** résolu unanimement

d'autoriser le paiement de la facture numéro 4353 de la MRC des Jardins-de-Napierville au montant de 29 730.00 \$;

que les riverains imposables de la Ville de Saint-Rémi soient facturés selon le règlement municipal décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux sur la branche 24 du cours d'eau Turgeon.

(Poste budgétaire 02-460-00-951 – Dépense financée par le budget courant et par règlement de taxation)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-10-0427**

**4.8 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES AUX TRAVAUX SUR LA BRANCHE 24 DU COURS D'EAU TURGEON**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller François Turcot qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux de la branche 24 du cours d'eau Turgeon.

Le conseil municipal accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

\*\*\*\*\*

**17-10-0428**

**4.9 DÉPÔT - ÉTATS COMPARATIFS PORTANT SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES (ARTICLES 105.4 LCV ET 314.2 LERM)**

La trésorière, madame Hélène Chèvrefils, dépose les états comparatifs du second semestre, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2017; ainsi que le sommaire des estimations au 30 septembre 2017, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*; et en tenant compte que le conseil municipal ne pourra siéger en raison de la tenue de l'élection générale du 5 novembre prochain, le tout en conformité avec l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

\*\*\*\*\*

**17-10-0429**

**4.10 PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 - APPROBATION**

**ATTENDU** l'adoption de la résolution numéro 15-05-0173 en date du 11 mai 2015 approuvant la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

**ATTENDU** l'adoption de la résolution numéro 15-08-0292 en date du 10 août 2015 approuvant le contenu de la programmation modifiée de la TECQ 2014-2018;

**ATTENDU** les modifications de nouveau apportées à la programmation de la TECQ 2014-2018;

**ATTENDU** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**ATTENDU** la recommandation de madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Charbonneau

**ET**: résolu unanimement

que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

que la Ville de Saint-Rémi atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-10-0430**

**4.11 AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRES NO AO-05-2017 - LES PAVAGES CHENAIL INC. - RÉFECTION DES CHAUSSÉES, TROTTOIRS ET BORDURES - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 5 - ACCEPTATION PROVISoire - LIBÉRATION DE LA RETENUE**

**ATTENDU** qu'un contrat pour la réfection des chaussées, trottoirs et bordures a été adjugé à la compagnie Les Pavages Chenail Inc. au montant de 607 470.88 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres no AO-05-2017 (résolution no 17-04-0176);

**ATTENDU** l'autorisation de paiement des décomptes progressifs no 1 au montant de 109 344.75 \$, taxes incluses, et no 2 au montant de 213 068.60 \$, taxes incluses (résolution no 17-08-0346);

**ATTENDU** le décompte progressif no 3 au montant de 87 396.49 \$, taxes incluses (résolution no 17-09-0388);

**ATTENDU** que l'article 3.1, *Paiement des comptes*, du règlement numéro V 653-2017-00 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2017, autorise le paiement des décomptes progressifs excluant la libération des retenues; et qu'en conséquence le décompte progressif numéro 4 au montant de 111 748.65 \$, taxes incluses, sera payé;

**ATTENDU** le décompte progressif no 5 au montant de 28 975.49 \$, taxes incluses, représentant la facture 058497 datée du 31 août 2017, soit le montant de la retenue contractuelle de 5% suite à l'acceptation provisoire des travaux;

**ATTENDU** les recommandations de monsieur Jean-François Lemay, ingénieur de la firme Stantec, et de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, dans le surplus accumulé;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Rosaire Payant

**ET:** résolu unanimement

d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 5 au montant de 28 975.49 \$, taxes incluses (facture numéro 058497) à la compagnie Les Pavages Chenail Inc. pour la réfection des chaussées, trottoirs et bordures (appel d'offres no AO-05-2017), représentant le montant de la retenue contractuelle de 5% suite à l'acceptation provisoire des travaux.

(Poste budgétaire 55-136-40-000 - Projet no 17-05 - Dépense financée par le surplus accumulé)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-10-0431**

**4.12 AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRES NO AO-01-2017 - CONSTRUCTION LAVALLÉE INC. – FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU – SECTEUR LES JARDINS SAINT-RÉMI – DÉCOMPTES PROGRESSIFS NOS 6 (EXTRAS) ET 7 (RETENUE PROVISOIRE) - RATIFICATION DU DÉCOMPTÉ NO 4 (RETENUE POUR ITEM 5.5) ET AUTORISATION DE LIBÉRATION POUR L'ITEM 2.1 (DOSSIER REPORTÉ)**

*Dossier reporté.*

\*\*\*\*\*

**17-10-0432**

**4.13 DÉPÔT - LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DU 25 AU 30 SEPTEMBRE 2017**

Conformément à l'article 9.6 du règlement numéro V 653-2017-00 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière, madame Hélène Chèvrefils, dépose la liste de tous les transferts budgétaires au conseil municipal pour analyse pour la période du 25 au 30 septembre 2017.

\*\*\*\*\*

## 5 SERVICE DU GREFFE

\*\*\*\*\*

17-10-0433

### 5.1 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2018 (ARTICLE 319 LCV) - ADOPTION

**ATTENDU** que l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le conseil municipal doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois et établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur François Turcot  
**ET**: résolu unanimement

que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, lesquelles débiteront à 20h00 :

Lundi, 15 janvier 2018	Lundi, 16 juillet 2018
Lundi, 19 février 2018	Lundi, 20 août 2018
Lundi, 19 mars 2018	Lundi, 17 septembre 2018
Lundi, 16 avril 2018	Lundi, 15 octobre 2018
Mardi, 22 mai 2018 *	Lundi, 19 novembre 2018
Lundi, 18 juin 2018	Lundi, 17 décembre 2018

\* Lundi, 21 mai 2018 étant un jour férié (*Journée nationale des patriotes*)

qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\*\*\*\*\*

## 6 SERVICE DES LOISIRS

\*\*\*\*\*

## 7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

\*\*\*\*\*

17-10-0434

### 7.1 CALENDRIER MUNICIPAL 2018 - APPROBATION

**ATTENDU** la recommandation de madame Cynthia Ménard, directrice des communications et activités de promotion;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**ET**: résolu unanimement

d'approuver le calendrier municipal 2018, tel que présenté.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\*\*\*\*\*

**8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

\*\*\*\*\*

**9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

\*\*\*\*\*

**17-10-0435**

**9.1 LES TERRES DU SOLEIL INC. - PHASE V - ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX (NAOMIE ET AMANDA) - CESSION DE RUES - AUTORISATION DE SIGNATURES**

**ATTENDU** la convention signée entre la Ville de Saint-Rémi et *Les Terres du Soleil Inc.* en référence à la *Phase V*;

**ATTENDU** que les travaux municipaux nécessaires à la réalisation du développement consistent en la mise en place d'un réseau d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de terrassement, de fondations, de pavage, de bordures et d'éclairage pour les futures rues afin de permettre la continuité du développement du promoteur; ainsi que l'aménagement d'un écran boisé à la satisfaction de la Ville identifié *servitude écologique*;

**ATTENDU** que Les Terres du Soleil Inc. s'engageait à exécuter à ses frais, à l'entière exonération de la Ville et aux conditions prévues à ladite convention, les travaux municipaux de ce développement, lesquels devaient être réalisés et exécutés sous la surveillance et le contrôle des matériaux de la firme Laboratoire ABS Inc., mandatée par la Ville à cet effet;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations, et le certificat d'acceptation finale de monsieur Guillaume Pigeon, ingénieur de la firme Comeau Experts-Conseils, pour les travaux de pavage de la rue Naomie ainsi que les plans TQC du développement *Les Terres du Soleil Inc. - Phase V*;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Claude Richer  
**ET:** résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal accepte la cession des rues Amanda et Naomie du développement *Les Terres du Soleil Inc. – Phase V* et autorise la Ville de Saint-Rémi à acquérir lesdites rues pour la somme nominale d'un (1 \$) dollar, taxes en sus, auprès du promoteur Les Terres du Soleil Inc., plus précisément les lots 4 572 821, 5 676 270, 4 669 893, 4 669 885 et 4 582 739, le tout conditionnellement à la réception de la confirmation à l'effet que les correctifs ont été apportés au 79, rue Naomie (accumulation d'eau devant l'entrée);

que le promoteur s'engage à payer les frais relatifs à la signature de l'acte devant notaire;

d'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en cas d'absence la directrice générale, à signer l'acte notarié nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*



**10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

\*\*\*\*\*

**17-10-0436**

**10.1 M. ÉRIC MAILLÉ, CHEF AUX OPÉRATIONS – PRIME DE GARDE POUR REMPLACEMENT - AUTORISATION**

**ATTENDU** l'absence pour vacances de monsieur Christian Dumas durant la période du 19 au 27 septembre 2017;

**ATTENDU** que monsieur Éric Maillé, chef aux opérations, a été appelé à effectuer la garde sur le territoire;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Christian Dumas, directeur du Service de sécurité incendie;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Rosaire Payant  
**ET:** résolu unanimement

d'autoriser qu'une prime de garde pour remplacement du directeur du Service de sécurité incendie soit accordée à monsieur Éric Maillé, chef aux opérations, équivalente à 2.30 \$ de l'heure pour les heures travaillées durant la période du 19 au 27 septembre 2017.  
(Poste budgétaire 02-220-00-143 - Dépense financée par le budget courant)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**

\*\*\*\*\*

**12 SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION**

\*\*\*\*\*

**17-10-0437**

**13 CORRESPONDANCE**

- Lettres en date du 13 septembre 2017 du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accusant réception des résolutions numéros 17-04-0157 et 17-04-0158 concernant l'étude de réaménagement du carrefour 209-221, ainsi que l'étude de réaménagement du carrefour 221-Saint-Paul;
- Lettre en date du 12 septembre 2017 de monsieur Laurent Lessard, Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports informant que, suite à la recommandation du député, il accorde une subvention de 8 681 \$ pour les travaux d'amélioration du rang Saint-Paul.

\*\*\*\*\*

**14      AFFAIRES NOUVELLES**

\*\*\*\*\*

**15      INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE**

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton fait le suivi des questions du public de la séance ordinaire du 18 septembre 2017.

\*\*\*\*\*

**16      PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal répond aux questions du public.

\*\*\*\*\*

**17-10-0438**

**17      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Rosaire Payant  
**ET:** résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20h45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

---

Mme Sylvie Gagnon-Breton  
Mairesse

---

Mme Diane Soucy, OMA  
Greffière

**APPROBATION PAR  
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE LUNDI, 2 OCTOBRE 2017  
(Article 53 L.C.V.)**

---

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 3 octobre 2017.

---

**Sylvie Gagnon-Breton,  
Mairesse**

**DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE**

---

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 4 octobre 2017.

---

**Hélène Chèvrefils, CPA auditrice CA  
Trésorière**